



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DE RÈGLEMENT 2022-196 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 14 mars 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement 2022-196 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 16^e jour du mois de mars 2023.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière